



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **23 mai 2016**

Décision n° **CP-2016-0903**

commune (s) : Bron

objet : Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon - Cession à M. Mostafa Adib et Mme Romila Barouchi d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 1210 et 1120 de la copropriété Le Terrailon, situés au 11, rue Jules Védrières - Bâtiment D - escalier 11

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Crimier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 13 mai 2016

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 24 mai 2016

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, MM. Berthilier, Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : M. Brumm, Mme Frier.

Commission permanente du 23 mai 2016**Décision n° CP-2016-0903**

objet :	Développement urbain - Opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terrailon - Cession à M. Mostafa Adib et Mme Romila Barouchi d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 1210 et 1120 de la copropriété Le Terrailon, situés au 11, rue Jules Védrières - Bâtiment D - escalier 11
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 10 mai 2016, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Le quartier Terrailon à Bron fait l'objet d'une vaste opération de renouvellement urbain (ORU), pour laquelle la Métropole de Lyon réalise un travail foncier déterminant d'acquisitions et de cessions.

En prévision de cette opération, la Communauté urbaine de Lyon à laquelle s'est substituée la Métropole au 1er janvier 2015, a acquis des appartements dans la copropriété Le Terrailon, en vue de les proposer en cession aux propriétaires occupant les logements concernés par l'opération de démolition et désirant rester dans le quartier.

Ainsi, il est soumis à la Commission permanente le dossier de cession à monsieur Mostafa Adib et madame Romila Barouchi des biens suivants :

- un appartement de type T3, d'une superficie d'environ 55 mètres carrés, situé au 1er étage du bâtiment D, escalier 11, formant le lot n° 1210 avec les 285/223 840° de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot, et les 353/26 284° des parties communes particulières au bâtiment D,

- une cave, portant le n° 3, formant le lot n° 1120 avec les 3/223 840° de la propriété du sol et des parties communes générales attachés à ce lot, et les 3/26 284° des parties communes particulières au bâtiment D,

le tout, situé au 11, rue Jules Védrières à Bron.

Aux termes du compromis, la Métropole céderait les biens en cause à monsieur Mostafa Adib et madame Romila Barouchi au prix de 66 500 €, -libres de toute location ou occupation-, et prendrait à sa charge les frais de notaire liés à cette vente pour un montant estimé à 6 600 € ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 26 février 2016, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à monsieur Mostafa Adib et madame Romila Barouchi, pour un montant de 66 500 €, d'un appartement et d'une cave formant respectivement les lots n° 1210 et 1120 de la copropriété Le Terraillon, situés au 11, rue Jules Védrines - Bâtiment D à Bron, dans le cadre d'un relogement relevant de l'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier Terraillon.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien sera imputée sur l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, individualisée sur l'opération n° OP17O0827, le 21 septembre 2015 pour un montant de 36 723 001,61 € en dépenses et 21 846 796,53 € en recettes.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits à inscrire au budget principal - exercice 2016 - et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 66 500 € en recettes - compte 775 - fonction 515,

- sortie du bien du patrimoine métropolitain : 43 600,11 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 - et en recettes - compte 21321 - fonction 01.

5° - Le montant à payer au titre des frais d'acte notarié, estimés à 6 600 €, sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2016 - compte 21321 - fonction 515 - opération n° OP17O0827.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 24 mai 2016.